

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [duchesnem2-cssdn-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/eec8f995ebb67c1969202ab9>

Date d'obtention : 2026-04-23 18:34:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui permet d'agir rapidement pour limiter la propagation des images. Plusieurs partenaires sont impliqués ce qui réduit les délais de traitement des dossiers et uniformise les interventions dans ce genre de situation. Le but ultime est de préserver l'intégrité des victimes et des personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais définitivement être plus à l'aise à intervenir parce que c'est une situation tellement délicate. Je vais me sentir outillée et je risque d'avoir envie de prendre les devants dans les interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder sur leurs cellulaires. Sortir la trousse dès nos premières paroles en ce sens pour ne pas poser trop de questions.